

Afin de faciliter la propagande de la CROIX nous avons établi des conditions spéciales en faveur de nouveaux abonnés seulement :

3 abonnements de 1 an, \$4	
5 " " " 6	
10 " " " 10	

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.

LÉON XIII.

La Croix

33, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

Boîte de Poste 2175

Journal Catholique et Indépendant publié à Montréal

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ART, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, AGRICULTURE, ETC.

Un sophisme

Le 5 juillet dernier, à la Chambre d'Ottawa, M. Fitzpatrick, ministre de la Justice, dont les explications furent si lumineuses en ce qui concernait les différences radicales existant entre la clause No 1 et la clause No 2 du Bill d'Autonomie, a cru devoir caractériser comme suit l'attitude du gouvernement Laurier (traduction de l'analyse publiée le 6 juillet par le *Daily Star*, organe mac. conservateur anglais, de Montréal) :

"Revenant de nouveau à la clause de la section 16, le Ministre de la Justice dit que son opinion est que l'éducation *seculière* (secular) DOIT ÊTRE CONTRÔLÉE PAR L'ÉTAT, tandis qu'en matière de religion les parents doivent avoir leur mot à dire."

Rien de plus faux, de plus dangereux, de plus fatal que le sophisme consacrant, comme sous le régime maçonnique de la France, le monopole de l'État "neutre" en fait d'éducation "laïque" ou "nationale."

Ce sophisme mis à la mode par les loges et qui paraît avoir, par un étrange mystère, égaré les facultés judiciaires de l'honorable Ministre, substitue en effet la compétence exclusive de l'État sans Dieu, à celle des pères de famille qui sont, sous l'œil de l'Église, les vrais juges non seulement de l'éducation religieuse, mais encore de l'éducation *seculière* proprement dite à donner à leurs enfants.

Qui ne voit que, sous le prétexte d'administrer *seul*, en dehors de l'intervention des parents, l'éducation *seculière*, l'État maçonniquement neutre, a pour but de détruire *seculièrement*, par une éducation morale et intellectuelle séparée de tout principe religieux, l'éducation religieuse proprement dite abandonnée *pro forma* et provisoirement aux pères de famille ?

Est-ce que M. Fitzpatrick, bon juriste-consulte mais pédagogue d'une valeur douteuse, pourrait nous dire, sur quelle bonne raison il se fonde pour attribuer à monsieur l'État une compétence *exclusives* en fait d'éducation *seculière* ? Peut-il nous dire en vertu de quel droit, de quel délégué, de quelle autorité, monsieur l'État *neutre* peut prétendre être le seul bon maître d'école, même en matière purement *laïque* ?

Est-ce que M. Fitzpatrick ignore que l'État moderne, séparé de toute religion, de tout culte, *sans doctrine* même purement civile, est radicalement inapte et inepte en matière d'éducation morale, philosophique, civique, scientifique ou purement intellectuelle ?

C'est précisément parce que l'État moderne n'a pas et ne peut pas avoir de doctrine d'aucune sorte, qu'il doit être neutre entre tous les enseignements, entre toutes les doctrines, même simplement *seculières* et qu'il doit, par conséquent, renoncer à enseigner.

Tout enseignement, en effet, présuppose une doctrine. *Doctrina* vient de *docere* et *docere* veut dire enseigner, n'est-ce pas ?

Cette distinction sophistique fournie par les loges, qui a servi de fondement à la clause scolaire No. 2 et qui est à la base même des fameuses ordonnances du N.-O., absolument dénuée de sens commun, est la négation même de toute liberté d'enseignement, la négation des droits et de la liberté des pères de famille en matière d'éducation.

L'AMENDEMENT LAMONT

Mais, me dira-t-on, vous ne tenez aucun compte de l'amendement que M. La-

mont, député libéral du N.-O., a fait adopter, le 30 juin dernier. Cet amendement consiste en ce qui suit, d'après le compte rendu du *Star*, de Montréal : "Son effet est d'assurer l'instruction religieuse dans les écoles publiques ("communales") aussi bien que dans les écoles "séparées"—comme il y est pourvu actuellement par les ordonnances scolaires du N.-O.

Cette "fiche de consolation" qui fut acceptée par le gouvernement ne paraît devoir produire qu'un effet très insignifiant. Il consacre le *truc* de la fameuse demi-heure de récitation facultative du catéchisme, entre 3 h. $\frac{1}{2}$ et 4 heures, exercice de *mémoire* dirigé par l'instituteur neutre, en guise de trompe-l'œil post-scolaire, et qui sert d'enseigne "confessionnelle" à l'école publique sécularisée.

Ce trompe-l'œil permet provisoirement à la loge de soutenir que son école n'est pas encore complètement anti-chrétienne.

L'amendement Lamont consiste à permettre que ce piège soit tendu à l'entrée de l'école publique "commune", là où les catholiques forment la majorité d'un district scolaire, de même que ce piège est déjà tendu à l'entrée de l'école publique "séparée", là où les catholiques forment la minorité du district scolaire.

Cet amendement paraît destiné à fermer la bouche à ceux qui, comme M. Bourassa, avaient dénoncé l'iniquité des ordonnances du N.-O.

Je doute fort en tout cas que cet amendement puisse constituer une *amélioration* de la clause scolaire No. 2 définitivement adoptée—ce sera une question d'application qui dépendra complètement de l'arbitraire du gouvernement dans les nouvelles provinces du N.-O.

CE QUI RESTE DEBOUT

Mais ce qui est resté debout sans aucun amendement quelconque, c'est :

1° LE RÉGIME MACHIAVELLIQUE, vraiment maçonnique, des ordonnances du N.-O., qui avait supprimé les écoles "confessionnelles" séparées et le Bureau d'éducation catholique, en violation flagrante de la constitution.

2° LA MONOPOLISATION de l'École populaire aux mains de l'État maçonnique du N.-O., sous la régie d'un département de l'éducation publique.

3° LA NÉGATION ABSOLUE DE TOUTE LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT par l'obstacle légal mais inconstitutionnel mis à la création, dans le N.-O., de toute école primaire libre, volontaire et catholique.

4° L'AFFIRMATION DU DESPOTISME de l'obligatoire neutre, sous peine d'amende, de confiscation ou de persécution, contre les parents récalcitrants.

5° LA SOUMISSION ABSOLUE du régime des écoles dites "séparées" et des écoles dites "publiques"—également toutes "neutres" ou "nationales"—à tout amendement ou aggravation quelconque qu'il pourra plaire à la majorité orangiste du N.-O. d'introduire ultérieurement dans la législation scolaire.

Ce "comble" est expressément stipulé dans la clause scolaire No. 2 (amendement Sifton-Fielding Laurier—quelle trilogie !)

Cette dernière disposition, exclusive de toute réserve, permettra à "l'autonomie provinciale", sous la poussée de la Hiérarchie orangiste (Yellow Hierarchy) de faire, quand il lui plaira, table rase, non seulement de la fameuse demi-heure de catéchisme, mais des dernières apparences de garanties stipulées dans la clause No. 2 elle-même, sous prétexte d'assurer l'exécution de l'article 93 de l'acte constitutif de la confédération canadienne !

Voilà ce me semble, de quoi faire réfléchir les Canadiens français et catholiques.

HAULTAIN II.

LA PERSECUTION SE CONTINUE

Dans le *Journal officiel* de la République française, du 11 juillet, se trouvent deux décrets signés par le ministre de l'intérieur M. Étienne et fulminant la suppression de nombreuses maisons religieuses et écoles libres.

Elle est navrante à lire, dit la *Riposte*, d'Amiens, cette longue liste de 126 convents et écoles : ursulines, visitandines, sœurs de charité, frères des écoles chrétiennes, etc., etc., qui, d'un trait de plume ministériel, vont cesser d'exister au 1er septembre prochain.

Des milliers de parents seront lésés dans leur droit de donner à leurs enfants une éducation chrétienne, des centaines de religieux et religieuses seront chassés de leurs demeures et souvent forcés à l'exil, nombre de propriétés, très légitimement possédées, seront confisquées et volées par l'État.

Ces actes criminels qu'on croyait avoir été accomplis en trop grand nombre déjà et trop hâtivement par M. Combes, voilà qu'ils sont réitérés par ses successeurs, censément plus modérés, auxquels cependant la loi même, qui supprime l'enseignement congréganiste, accorde dix ans pour terminer cette triste besogne. Pourquoi donc le ministre se presse-t-il tant ? Voici.

Les ministres n'ont pas voulu perpétuer ces actes de persécution pendant la discussion de la loi de séparation. Ils tenaient alors, pour gagner des voix, à se montrer et à se proclamer libéraux. Mais le vote une fois obtenu, ils veulent donner satisfaction au bloc maçonnique libre penseur et lui jeter en pâture des moines et des nonnes, sans profiter du délai de dix ans que la loi scélérate leur accorde.

Mêmes causes, mêmes effets

Nos députés et nos sénateurs qui viennent de décevoir par leur vote la déchristianisation plus ou moins future des écoles catholiques des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, ne liront sans doute pas, sans quelques remords, ce que dit le libre penseur Henri Fouquier de l'école française laïque ou neutre :

"La jeune génération qui arrive à la vie a connu les bienfaits de l'éducation laïque et obligatoire. Cette génération n'éprouve tout simplement. Je sens venir un déchaînement de barbarie."

Et M. Alfred Fouillé, l'un des philosophes les plus libres et les plus penseurs de la République maçonnique de France, constatait récemment, en se basant sur des statistiques officielles, que "la recrudescence de la criminalité juvénile coïncide avec la date de la mise en vigueur de la nouvelle loi scolaire" de 1880.

En effet, il prouve que sur "cent enfants poursuivis à Paris pour crimes ou délits, QUATRE-VINGT DIX HUIT sortent des écoles LAIQUES neutres obligatoires de l'État".

Voilà des faits qui, se produisant en France, triste champ d'expérience de l'enseignement maçonnique neutre, suffisent, ce me semble, à réfuter tous les prétextes invoqués par les loges à l'appui de leur système d'éducation publique dite nationale, non sectarian.

Voilà où a abouti, en France, l'"unification" du peuple ! Voilà où aboutira cette unification chez nous, si on laisse la franc-maçonnerie orangiste s'emparer de l'école du peuple comme la franc-maçonnerie s'en est emparé en France !

LA LIBRE PENSÉE

Nous donnons, à titre de renseignements et pour montrer jusqu'où peut aller la bête humaine quand elle n'est pas bridée par la raison et par la Foi, le compte rendu suivant du congrès organisé par l'association des libres penseurs de France, et dont une séance plénière a eu lieu à Paris, le 15 juillet courant :

La première question à l'ordre du jour était celle de savoir s'il convenait de demander au Sénat de voter intégralement le texte adopté par la Chambre pour la loi sur la séparation, au lieu de l'amender, de façon à assurer le fonctionnement du nouveau régime dès le 1er janvier prochain. L'assemblée a adopté les conclusions de M. Tarbouiech en faveur du vote sans modifications.

De la laïcisation de l'État, le Congrès est passé à la laïcisation de l'enseignement. Cette seconde question figurait au programme sous la rubrique : "La morale sans Dieu." M. Ferdinand Bisson, rapporteur, a conclu en faveur d'une décision déclarant que désormais tout enseignement de la morale dans les écoles "cesserait d'être basé non seulement sur le dogme d'une religion existante, mais même sur la croyance à l'ancienne doctrine spiritualiste universitaire, sur une idée quelconque d'un Dieu quelconque". En somme il s'est prononcé en faveur de la substitution à la morale spiritualiste ou confessionnelle d'une morale fondée sur la connaissance de la nature humaine, sur la solidarité, sur le développement de la personnalité humaine dès l'enfance.

Le Congrès a approuvé cette manière de voir. A la suite de ces premières résolutions du Congrès, M. Albert Bayer s'était chargé de préparer un texte destiné à remplacer celui qui est actuellement enseigné dans les écoles. A ce propos, M. Gabriel Séailles est intervenu et s'est appliqué à montrer que le concept d'un Dieu gouvernant le monde et sanctionnant les actes humains avait fait son temps.

Cela nous en promet de belles ! Autre question soumise au Congrès : L'élève de l'école laïque doit-il être laissé sans notion relative aux institutions religieuses qui ont partagé et dominé le monde ? Le rapporteur, M. Maurice Vernes, a préconisé l'introduction dans les programmes d'enseignement d'une histoire des religions, au même titre que l'histoire des arts ou de l'industrie. Restera à fixer cette histoire des religions, et le Congrès n'a pas pu se dissimuler les difficultés de cette tâche.

Comme on le voit, ces messieurs qui s'affublent du titre de libres penseurs ne sont ni plus ni moins que les esclaves de la pensée de Satan. Ce qui prouve qu'il n'y a pas à proprement parler de libres penseurs. Ou nous pensons comme Jésus-Christ, ou nous pensons comme Satan. Le Seigneur a dit lui-même : "Celui qui n'est pas pour moi est contre moi."

M. LE CURE GIGNAC

Un bien triste accident a mis le diocèse de Sherbrooke en deuil, la semaine dernière.

M. le curé Gignac de Saint-Michel, l'administrateur du diocèse de Sherbrooke depuis l'absence de Mgr Larocque et de son Grand Vicaire, dans une promenade sur le lac Aylmer avec six jeunes gens de sa paroisse, s'est accidentellement noyé avec quatre de ses jeunes amis. Il nous est inutile d'entrer ici dans les détails de cette catastrophe que tout le monde connaît maintenant.

Certes, le diocèse de Sherbrooke et la paroisse Saint-Michel en particulier font une grande perte. M. le curé Gignac, que nous connaissons assez intimement et qui a été l'un des amis de la première heure de notre œuvre, était le modèle du bon curé. Affable, travailleur, montrant l'exemple de la piété et de la charité à tous, il ne pouvait être qu'universellement estimé.

Avis

Vu que nous avons besoin de quelques jours de repos et que nous n'avons personne pour nous remplacer, si nos lecteurs n'y voient aucun inconvénient, nous ne ferons pas paraître la Croix la semaine prochaine. En retour, nous leur promettons un numéro de huit pages pour Noël. C'est donc entendu, le prochain numéro de la CROIX paraîtra le 12 août.

LE DIRECTEUR.

Remis

Nous avons remis au prochain numéro un compte rendu très détaillé du deuxième congrès annuel de l'Association des Instituteurs Catholiques des États-Unis.

L'orangisme en Belgique

Ses défaites

Faire l'histoire des luttes qu'ont livrées les Belges pour conserver leurs libertés religieuses et même civiles menacées par l'orangisme, c'est faire l'histoire des mêmes luttes que nous devons livrer sans plus tarder, si nous voulons rester catholiques et garder nos droits de catholiques.

Aux fêtes du 75^e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique qui ont eu lieu à Bruxelles, Manitoba, le 20 juillet courant, et dont nous donnons un compte rendu dans une autre colonne, M. L. Hacault, notre dévoué collaborateur, ancien journaliste, ex-rédacteur du *Courrier de Bruxelles*, Belgique, dans une conférence très instructive, a fait cette histoire des luttes des catholiques belges contre cette secte infâme dont les Sproule, les Sifton et les McLean se sont constitués les plus actifs adeptes, au pays, histoire très intéressante, qui comporte des enseignements très précieux pour nous Canadiens français. Nous pouvons en tirer des leçons de choses très utiles, surtout au sujet de la liberté de l'enseignement et la franc-maçonnerie cherchent à nous enlever par tout le Canada.

C'est à lire attentivement :

Le conférencier a d'abord paraphrasé avec une chaleur communicative la devise nationale de la Belgique : "UNION fait la force."

"Que cette devise immortelle, a dit l'orateur, soit celle des Belges en Canada comme des Belges de la vieille Europe".

Il a ensuite rappelé brièvement les origines de l'Union Nationale belge, et, à cette occasion il a rendu hommage à la Hollande contemporaine, qui sympathise aujourd'hui avec les fêtes de l'Indépendance belge. Il a cité notamment un article important du "Standard" d'Amsterdam, organe du gouvernement hollandais, qui dit :

"Il y a lieu de se réjouir pleinement de l'extension puissante et saine de la Belgique. La collaboration des catholiques et des libéraux belges, en 1830, fit triompher, à la proclamation de leur indépendance, le principe de la liberté d'enseignement." Et ce ne fut pas la moindre des causes qui influèrent chez nous en 1848, la proclamation de la LIBERTÉ D'ENSEIGNER, VENANT METTRE FIN A LA PLUS INSUPPORTABLE DES TYRANNIES."

L'orateur a également parlé de la crise actuelle en Hollande, au point de vue de cette liberté,—crise provoquée, en 1905, précisément par l'organisme maçonnique qui provoqua la Révolution belge. Il insista aussi sur la lutte très

Les pauvres aux États-Unis

On a dit et redit à satiété que les États Unis sont riches et prospères. Cela est vrai, incontestablement vrai. Mais la prospérité est comme un grand navire somptueusement pavaisé qui emporte dans son sillage des débris de barques brisées, et ces barques brisées sont plus nombreuses qu'on ne le croit généralement.

M. Robert Hunter, en un livre extrêmement intéressant, rempli de chiffres et de faits, inspiré par le désir d'être utile et d'éclairer, nous en conte la lamentable histoire.

LA MISÈRE

Il fait surgir devant nos yeux les acteurs du grand drame de la misère : le pauvre, le vagabond, le malade, l'émigré, l'enfant abandonné.

Il y a aux États-Unis, dit-il, au moins 10 millions de personnes qui sont mal nourries, mal vêtues, mal logées.

Certains gens s'imaginent que les institutions charitables sont assez riches et assez bien organisées pour subvenir aux besoins de tous les malheureux. Mais même si cela était, elles ne pourraient en rien diminuer cette crainte perpétuelle, ce chagrin obsédant qui est toujours au cœur des pauvres gens : pour des milliers et des milliers d'ouvriers, la peur de tomber dans le paupérisme est un tourment de chaque jour. Quand les pauvres se voient dans la nécessité de devenir des paupers, quand ils se voient contraints de compter sur la charité publique pour vivre, beaucoup d'entre eux désertent leur famille et deviennent des vagabonds ; d'autres se livrent à l'alcoolisme ou deviennent fous, d'autres enfin se tuent.

LES "PAUPERS"

Il y a une grande différence entre les pauvres et les "paupers."

Dans toutes les grandes villes des États Unis aussi bien que des autres pays, il y a des rues, des ruelles, des cours où grouillent des tas d'êtres humains qui ont perdu tout amour-propre et toute ambition, qui ne travaillent pas et ne veulent pas travailler, qui s'en vont à la dérive, vivant de boissons fortes, de détritus et d'aumônes. Tels sont les quartiers de Whitechapel à Londres, de Kitrof Rynock à Moscou, de l'Armor avenue à Chicago, du Rat Hollon à Cincinnati, de Cherry Hill et des Minettas à New-York.

En Amérique, nègres, blancs, Chinois, Mexicains, Russes, Irlandais, Polonais, vivent ensemble dans les mêmes tenements et souvent dans les mêmes chambres. Aveugles, estropiés, poitrinaires, vieillards, enfants miséreux de toutes les nations et de toutes les catégories, végètent dans une confusion inexprimable, vêtus de haillons et de crasse. Plongés en une sorte de torpeur permanente, ils attendent que quelque personne charitable leur apporte la pâture quotidienne.

Cela, c'est le paupérisme. Les "paupers", résignés, et veules, se laissent aller à la dérive doucement, tranquillement, sans faire le moindre effort pour sortir de la misère.

LES PAUVRES

Dans les mêmes villes et partout, il y a d'autres quartiers immenses remplis de gens laborieux qui se lavent, s'habillent proprement, embrassent leur femme et leurs enfants, et s'en vont de bonne heure travailler aux champs, aux fabriques, aux mines. Tant qu'ils sont en bonne santé, tant qu'ils ont du travail, tout va bien. Mais si pour une raison ou pour une autre le chômage vient, alors ce sont les privations, c'est bientôt la faim.

Dans la seule année de 1903, à Boston, les autorités publiques durent venir en aide à plus de 136,000 personnes, soit 20% de la population entière. A New-York, dans le seul bourg de Manhattan, il y eut la même année plus de 60,403 familles chassées de leurs foyers parce qu'elles étaient dans l'impossibilité de payer leur loyer.

DISTRIBUTION DE LA RICHESSE

Le recensement de 1900 démontre que plus de la moitié des familles aux États-Unis ne possèdent pas leurs

"homes". Dans les villes, c'est pire encore. A Boston 81% et à New-York 94% ont un loyer annuel à payer pour les appartements où ils vivent.

L'Amérique est, pourrait-on dire, la propriété d'un certain nombre de magnats colossalement riches. Rockefeller, à lui tout seul, possède une fortune évaluée à plus de 1 milliard de dollars.

D'après un statisticien, la richesse totale du pays est de 64 milliards de dollars. Or 35 milliards appartiennent à 125,000 familles. Et comme il y a en tout 13 500 000 familles, on voit que la classe riche forme une proportion de 1%. Pour la classe moyenne, la proportion est de 10 p.c. pour la classe pauvre de 39 p.c. et pour la classe très pauvre de 50 p.c.

Cette étonnante disproportion dans la distribution de la richesse ne fait que s'accroître de jour en jour. L'argent appelle l'argent : tout va aux trusts dont les gains s'accroissent avec une rapidité inouïe. Ces associations toutes puissantes constituent pour le pays un danger énorme. Depuis des années on essaye de réagir contre elles par des lois dont le but est d'entraver leur développement excessif. Autant vaut essayer de mettre un frein à la fureur des flots. Les trusts sont plus forts que l'État lui-même.

D'après le grand principe démocratique l'État devrait être : *le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple*. Dans quelques années l'État ne sera plus que le *gouvernement du peuple par les trusts et pour les trusts*.

DES CHIFFRES

Comme nous l'avons vu, la richesse aux États-Unis est divisée de telle sorte qu'une seule famille sur 100 en a pour elle seule autant que les 99 autres réunies. Il y a environ 10 000 000 de personnes qui ne possèdent rien. Sur ce nombre, dit M. Hunter, 4 000 000 sont des "paupers" à la charge du public. Plus de 2,000,000 d'ouvriers sont sans travail pendant quatre ou six mois sur douze. Environ 500 000 hommes débarquent en ce pays chaque année et vont chercher du travail dans les quartiers où le chômage est plus long qu'ailleurs. Plus de 1 700 000 enfants sont forcés de gagner leur pain quand ils devraient être encore à l'école. Plus de 5 000 000 de femmes sont dans la nécessité de travailler et 2 000 000 d'entre elles sont employées dans les usines et fabriques. Il n'y a pas moins d'un million d'ouvriers qui sont blessés ou tués chaque année en travaillant.

L'espace nous manque pour citer d'autres faits, d'autres documents aussi navrants que suggestifs dont est rempli le livre de M. Hunter. A la lecture de *Poverty*, une immense tristesse vous saisit, vous émeut jusqu'au plus profond de vous-même ; qu'il est bon et doux de se rappeler la divine parole du Christ : *Miserere super turbam!*

YAN LE B.

NOTES CRITIQUES

LE RÊVE DES LOGES

Au mois de décembre 1877, les Loges parisiennes adoptaient la résolution suivante :

"1° Une fois le système de l'instruction publique et obligatoire établi, on laissera les écoles communales, au besoin graduellement.

"2° Une fois toutes les écoles communales laïcisées, on supprimera par des mesures successives et progressives les écoles congréganistes libres.

"3° Une fois la dernière école libre fermée, on matérialisera l'enseignement dans les écoles de l'État restées seules."

C'était le programme des loges françaises, c'est celui de l'orangisme canadien. Sous le régime maçonnique, quand il aura son complet épanouissement au Canada comme en France, il sera défendu de croire à l'âme immortelle.

Il sera interdit d'enseigner aux enfants autre chose que la morale de l'utilité et du plaisir.

L'enseignement moral se résumera en trois principes :

Au delà de la mort, il n'y a rien :

J'ai le droit de faire tout ce que je crois m'être utile.

Le dernier mot de la vie, c'est le plaisir.

Dans une église

La fleur de poésie éclot sous tous nos pas,
Mais la divine fleur, plus d'un ne la voit pas.
Dans cette pauvre église, à l'heure du silence,
On seule devant Dieu la lampe se balance,
Un vieillard appuyé sur la grille du chœur,
Les yeux baissés, priaît du profond de son cœur.
Et mes pas, qui troublaient les échos d'arche en arche,
Ne firent point lever les yeux du patriarche.
Puis, au bas de la nef où j'allais observant,
A genoux à côté de ses livres d'enfant
Un petit villageois de six ans, d'un air d'ange,
Les mains jointes priaît aussi... Concert étrange
Sous cette lampe pâle et par ce froid brouillard,
Quel sombre désespoir tient courbé ce vieillard
Et quel beau rêve d'or et d'azur, me disais-je,
Éloigne de ses jeux l'enfant au front de neige ?
Du vieillard, de l'enfant, lequel t'a mieux touché,
Beau Christ aux bras ouverts, de la voûte penché ?
Quelle fleur en parfums plus suaves s'exhale,
Seigneur, la fleur du soir ou la fleur matinale ?

A. BRIZEUX.

Avec ces trois maximes on fait un peuple de barbares et de criminels.
C'est le rêve de la loge.

LE "TIMES" ET M. COMBES

Le *Times*, de Londres, dans ses numéros du 13 et du 16 juin, a publié sous ce titre : "Le Vatican et M. Combes", deux articles qui ont causé une sensation immense. Ils tiennent cinq colonnes du grand journal, et sont dus à la plume d'un correspondant de passage à Rome. Nous n'avons rien lu, soit en français, soit en anglais, d'aussi fort, d'aussi éloquent, d'aussi solide sur cette importante question. C'est l'anéantissement complet du "petit père" et la glorification du Saint-Père. Point de gros mots, point d'injures ; rien que des faits, exposés avec une lucidité merveilleuse et prouvés jusqu'à l'évidence la plus complète. Ce n'est pas un "écreintement en règle", de la plume d'un journaliste ordinaire ; c'est la grave parole d'un juge résumant impartialement les débats du procès et rendant sa sentence. Cette sentence, je le répète, c'est la condamnation sans appel de la conduite de M. Combes, c'est la justification pleine et entière de l'attitude du Saint-Siège. La publication d'un pareil article dans le *Times* est un événement.

L'auteur commence par l'injuste déclaration de guerre lancée au Pape par le délégué des Loges maçonniques, et il termine par de remarquables considérations sur ce qu'il appelle "l'étrange assertion" de M. Bienvenu Martin touchant le protectorat des chrétiens d'Orient.

REMÈDES

Les médecins sont forts pour indiquer les maladies, le hasard est quelquefois plus fort pour indiquer les remèdes.

Témoin ce tanneur d'Uhn qui tomba par accident dans la cuve où plongeait ses peaux. Quand on le repêcha, il était complètement débarrassé des rhumatismes qui, depuis des années, le mettaient au martyre.

Il se réjouit d'abord, puis étudia son cas et finit par conclure qu'il devait sa guérison à l'action combinée du tan et de l'électricité. Cette découverte assurait sa fortune. De tanneur, notre homme se fit médecin. Et c'est ainsi que se créa l'électrothérapie.

Il y a vraiment des gens qui ont de la chance.

CHOSSES ET AUTRES

On annonce, de source certaine, qu'une entente verbale est intervenue entre l'Allemagne et la France au sujet du Maroc.

S. G. Mgr Racicot a conféré, le 16 du courant, le sacrement de l'Ordre à M. l'abbé Charles Pilon. La cérémonie eut lieu à Lachine.

On annonce officiellement que le président Roosevelt convoquera le congrès fédéral des États-Unis en session extraordinaire pour le 11 novembre prochain. L'intention première de M. Roosevelt avait été de fixer cette convocation au mois d'octobre ; mais il a finalement décidé de la retarder jusqu'à l'époque où il aura terminé sa tournée projetée dans les États du Sud.

Les 341 députés qui ont voté la loi de la Séparation de l'Église et de l'État, en France, élaborée dans les loges, représentent exactement : 2,977,073 voix sur 11,219,092 électeurs français.

Soit en chiffres ronds 8 millions sur 11. Et ce sont les élus de cette INFIME minorité qui imposent leurs volontés !

Cela n'empêchera pas les blocards de se réclamer du suffrage universel.

Mais ce n'est pas tout : sur ces 341 députés, il n'y en a pas la moitié qui aient

parlé de cette affaire dans leurs circulaires et se soient enquis du sentiment de leurs électeurs, étant évidemment convaincus que ceux-ci se montreraient opposés à cette mesure.

Cette loi est donc un escamotage.

Dix-huit sur trente-deux cours canadiennes des Forestiers d'Amérique ont répondu à l'invitation de la cour Iberville de Springfield pour aviser au projet de la séparation des cours franco-américaines de l'Ordre. Ce sont les cours suivantes : Mont-Royal, Montcalm, Mercier, Napoléon Ier, Lafayette, Lévis, Canada, Charlemagne, La Canadienne, Laval, Ferdinand, Joliette, Des Patriotes, Marquette, Frontenac, Chapleau, Mont Belœil et Lasalle.

Le Rév. P. Raymond Boulanger, O.P., a été élu provincial de la province de France, dont relèvent les Dominicains du Canada, de Lewiston et de Fall River. Le T. Rév. P. Raymond Boulanger n'est pas un inconnu au Canada, qu'il a visité il y a onze ans. Tous se rappellent sa prédication à Saint-Joseph de Montréal. Le Père Boulanger est réputé un des plus puissants orateurs sacrés de France, quoiqu'il soit âgé de 65 ans.

Le Père Boulanger fut déjà provincial il y a quelque deux ans. Il succéda au T. R. P. Bourgeois. Le nouveau provincial s'occupe de l'administration de son ordre depuis plus de trente ans.

Le Père Boulanger visitera le Canada et les États-Unis l'an prochain.

A cause de la proscription, les Dominicains ont dû quitter la France et établir à Kain leur noviciat. On ignore encore où le provincial fixera sa demeure.

M. Paul Déroulède qui, après avoir été banni de France depuis 1890, vient de refuser la grâce du président Loubet, considère en ce moment le projet d'une visite aux États-Unis afin d'étudier la constitution américaine.

LA RÉVOLUTION EN RUSSIE

La révolution fait son chemin en Russie.

Les socialistes ont visité les habitations des propriétaires dans toute la ville de Varsovie. Ils ont exigé que les prix des locaux soient diminués de 20%. Quelques propriétaires ayant refusé de faire cette diminution, les socialistes les ont ligottés, mis dans des sacs, puis ils les ont descendus dans la cour de leur habitation où ils les ont vigoureusement fouettés. Les locataires sont forcés de signer l'engagement de ne pas payer de loyers plus élevés que ceux que les socialistes considèrent comme raisonnables.

Nos socialistes canadiens sont des agneaux auprès de leurs camarades polonais !

Les complots ne se comptent plus en Russie. Voici que la police—nous annonçons un télégramme au *Daily News*—a découvert des préparatifs pour faire sauter le château d'Illinskoïe, près de Moscou, où le tsar, ainsi que la famille impériale, a l'intention de faire un court séjour.

Au-dessous des appartements destinés à l'empereur, un passage souterrain menant à une cave, où 1,000 kilos de dynamite étaient cachés, a été découvert.

La police a arrêté de nombreuses personnes, entre autres deux ingénieurs qui dirigèrent au château l'appropriation et la décoration des appartements.

Ajoutée au meurtre du comte Chouvaloff, cette découverte a fait une profonde impression sur le public russe. Le tsar échappe encore une fois à la mort. Mais—vu l'agitation révolutionnaire qui règne en Russie—les complots continuent. Le tsar restera-t-il debout ? Ou sera-t-il enseveli sous les débris de son malheureux empire ? Graves et terribles questions.

La séparation maçonnique

L'on peut bien appeler ainsi la loi Briand votée par les chambres françaises, séparant l'Église et l'État. Cette loi n'a pas encore passé par le sénat. Recevra-t-elle là son coup de grâce. Ce serait à espérer.

Dans tous les cas, les catholiques semblent se réveiller de leur torpeur. L'Action libérale populaire, sous la très active direction de M. Jacques Piou, fait une énergique opposition aux projets persécuteurs du bloc maçonnique. Récemment, elle a fait afficher sur les places publiques des principales villes de France la protestation suivante qui est une éloquente réponse au discours de M. Briand en faveur de la loi de séparation :

Citoyens !

180 DÉPUTÉS avaient, aux dernières élections, inscrit la SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT dans leurs professions de foi.

341 l'ont votée, exécutant ainsi les ordres de la FRANC MAÇONNERIE.

Leur vote est LA VIOLATION D'UN TRAITÉ, UN COUP DE FORCE PARLEMENTAIRE, UN ATTENTAT A LA SOUVERAINETÉ NATIONALE.

LES SECTAIRES invoquent, comme excuse, une provocation du Saint-Siège. Cette prétendue provocation, M. RIBOT l'a appelée : UN MENSONGE HISTORIQUE.

Citoyens !

LA LOI SUPPRIME LE BUDGET DES CULTES destiné, d'après l'assemblée de 1789, à remplacer les biens confisqués au clergé.

Une dette nationale, placée sous la garantie de la foi publique, est reniée. C'est vous qui la payerez.

Après la banqueroute, la spoliation ! On confisque aux fabriques les biens qui leur avaient été restitués en 1806 et ceux qui leur ont été donnés depuis, dans un but de charité ou d'enseignement.

Dans cinq ans, les presbyteres, dont les curés auront été chassés, seront repris par les communes.

LES ÉGLISES, BATIES AVEC VOTRE ARGENT ET MISES PROVISOIREMENT A VOTRE DISPOSITION, restent indéfiniment exposées à des désaffectations légales.

Les départements et les communes ne pourront plus donner pour le culte la moindre subvention.

LA LOI EST UNE LOI DE DISCORDE. Elle favorise la multiplicité des associations cultuelles et laisse le Conseil d'État choisir entre elles celle qui recueillera les biens des Fabriques et la jouissance des églises.

ELLE EST UNE LOI D'EXCEPTION ! Elle crée des peines spéciales à l'usage des ministres du culte et les soustrait au jury, comme des ANARCHISTES, pour les livrer à la correctionnelle. Elle leur enlève même la surveillance des cérémonies religieuses, transformées en réunions publiques, et comme telles, placée sous le contrôle du commissaire de police.

ELLE EST UNE ATTEINTE A LA LIBERTÉ DES CROYANCES, défend l'apposition d'UN EMBLÈME RELIGIEUX SUR UN MONUMENT PUBLIC, D'UN CALVAIRE AU CROISEMENT DES ROUTES, D'UNE CROIX SUR LA FOSSE COMMUNE,—suprême offense aux pauvres !

ON DIT LA LOI LIBÉRALE. ALLOUS DONC !

Les concessions arrachées à la majorité sont retirées grâce à des artifices de rédaction.

Toutes d'ailleurs sont PRÉCAIRES.

L'extrême-gauche l'a dit dans sa déclaration :

"La loi n'est que provisoire. Elle marque seulement une étape nécessaire dans la marche de la laïcisation intégrale."

LA LAÏCISATION INTÉGRALE, c'est la PÉRSSÉCUTION INTÉGRALE.

L'exercice du culte, le sort même de l'Église seront désormais les enjeux de toute lutte électorale.

Citoyens !

Les députés qui se sont faits les artisans de cette œuvre de haine ont voulu que leurs noms fussent affichés dans toutes les communes de France.

Vous tous qui avez souci de la paix publique, des droits de la conscience, de la liberté, de l'honneur national, SOUVENEZ-VOUS !

L'ACTION LIBÉRALE POPULAIRE